

• (4.40 p.m.)

Telles sont les considérations que j'adresse au ministre. Il était plutôt déconcertant pour nous de ne pas recevoir, immédiatement après le rapport Thompson—dont le gouvernement connaît la substance depuis fort longtemps—une déclaration sur la politique portant sur ce programme. Dans les domaines administrés par les ministères de l'Industrie et de la Production de défense, il y a présentement l'occasion de conserver dans l'Ouest du Canada le personnel spécialisé dont le travail a été si utile à l'industrie aéronautique au cours des dernières années. Pourquoi ces personnes seraient-elles délogées et dispersées?

Le rapport Thompson, sur la question de la défense que j'ai mentionnée, déclare à la page 106:

Le volume total de travail sur les avions militaires (y compris le travail sur les hélicoptères) qui est disponible au Canada a été estimé par M. Elbert Cheyno, de Los Angeles, qui représentait la province du Manitoba, comme impliquant quelque quatre millions d'heures de travail par année. L'enquête menée par la Commission semble indiquer que le chiffre réel serait quelque peu moins élevé que celui fourni par M. Cheyno.

Je ne veux pas contester ce point de vue, mais il y a bon nombre d'heures de travail disponibles.

A la page 106, le commissaire dit:

Un volume de travail de quelque 800,000 heures serait nécessaire pour justifier la conservation d'un personnel d'approximativement un millier de personnes à la base de révision d'Air Canada à Winnipeg.

C'est l'effectif actuel de cette base. Le rapport poursuit:

Pour conserver le volume actuel de travail à la *Standard Aero* et à la *Bristol* et à la base d'Air Canada, cela signifierait qu'approximativement un tiers de tout le travail militaire aéronautique disponible au Canada serait accompli à Winnipeg. Un tel transfert de travail signifierait que l'on fait fi de la région opérationnelle de l'appareil et de son rayon d'action, de la proximité des bases établies dans ces régions et du double emploi des spécialistes et du matériel.

*Standard Aero* et *Bristol* sont des sociétés privées engagées dans le même domaine. Le rapport continue:

L'industrie aéronautique et son activité connexe est une industrie dynamique et en voie de rapide transformation.

Cette opinion s'applique certainement aux questions de défense. Je ferai savoir au ministre, pour conclure avant que vous vous leviez, monsieur le président, que, dans ces divers domaines, l'occasion existe pour lui d'appliquer d'une façon pratique une politique immédiate de développement régional telle

[L'hon. M. Churchill.]

qu'énoncée par le premier ministre. C'est une politique qui, à mon avis, ralliera les suffrages de la plupart des Canadiens.

**M. Jorgenson:** Monsieur le président, pendant les quelques minutes dont je dispose avant cinq heures, j'aimerais traiter d'un aspect des crédits du ministre: leur application dans la circonscription que je représente, et particulièrement à la vallée de la Pembina. Je reconnais, comme le député de Winnipeg-Sud-Centre, que le ministère de l'Industrie est très important. On peut s'imaginer quel rôle il pourra jouer à l'avenir dans l'aménagement des régions industrielles du Canada.

Le député de Lotbinière a parlé avec grande vigueur des vertus du ministre. Je ne conteste ni son énergie ni son habileté, mais, en ce qui concerne la vallée de la rivière Rouge et la vallée de la Pembina, une grande partie de cette énergie se perd à tourner en rond. Nous serions sans regret si le gouvernement ne faisait rien dans la région, mais il arrive que le programme de développement régional, tel qu'on l'applique dans la province du Manitoba, amène les municipalités qui tentent de faire implanter une industrie dans leur voisinage à se concurrencer entre elles.

Cette concurrence dure depuis longtemps. Dans le cadre du programme d'expansion régional, le service du ministre a dressé un obstacle très sérieux sur la voie de certaines municipalités qui ne sont pas visées par ce programme et qui doivent soutenir la concurrence de celles qui le sont.

En examinant les salaires dans la région de la vallée de la Pembina, qui englobe les districts de recensement 2 et 3, le ministre constatera que le revenu moyen total par famille y est respectivement de \$3,598 et de \$3,608.

Dans le district de recensement de Winnipeg, le revenu familial moyen est de \$5,899, et dans le district de recensement 4, qui englobe Brandon, il est de \$3,794, dépassant le revenu des districts 2 et 3.

Quels critères, sinon les données du Service national de placement, ont permis de faire entrer Brandon dans la catégorie des régions désignées? A notre avis, le recours à ces données est manifestement erroné, car toute la partie sud-est du Manitoba entre dans le district de recensement de Winnipeg.

Comme la région métropolitaine de Winnipeg connaît chaque année un essor considérable—même si d'autres régions du pays font des progrès plus sensationnels—elle peut desservir la population ouvrière qui s'y trouve.